

# COMMUNE DE FARCIENNES

## Annexe X.- Enquête publique.-

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.-

Concerne la demande de permis unique introduite par la S.A SEDISOL demeurant Francisco Ferrer, 245 à 6240 FARCIENNES, portant sur l'aménagement de la partie nord du périmètre de l'établissement, sur l'extension des activités autorisées (nouveaux codes déchets, activité de nettoyage des cales de bateaux,) et sur la révision des conditions d'exploitation de l'établissement suite à la parution des CMTD (conclusions sur les meilleures techniques disponibles) pour le traitement des déchets situés à la même adresse.

Date d'affichage de la demande : 28 septembre 2020

Date d'ouverture de l'enquête : 05 octobre 2020

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Service Environnement, rue Albert Ier, 2 à 6240 FARCIENNES, le 20 octobre 2020 à 10h00.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures d'ouverture du service CVI/Environnement (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 13h00 à 16h00) et les jeudis jusque 20h.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de la conseillère en environnement (Madame V. CORNILLE - 071/243.451).

Conformément à l'article D.65§5 et suivant les modalités de l'article R 21. du Code de l'Environnement, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences n'est pas imposée par les Fonctionnaires précités

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous, par la conseillère en environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès du demandeur, de la conseillère précitée, du Fonctionnaire Technique et du Fonctionnaire Délégué.

*Coordonnées du Fonctionnaire Technique* : Service Public de Wallonie - DGARNE - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi - rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi.

*Coordonnée du Fonctionnaire Délégué* : Ministère de la Région Wallonne - DGATLP - rue de l'Ecluse, 22 à 6000 Charleroi.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué en vertu de l'article 81 § 2, alinéa 2, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

A Farciennes, le 23 septembre 2020,

Le Bourgmestre,

Hugues BAYET